

Grand Prix européen

Grand Prix européen

Participez vous aussi au Grand Prix européen « Santé-Entreprise 2016 » de Citizen@Work

Le réseau européen **Citizen@Work** de promotion de la santé au travail et de développement économique, met au concours trois prix « Santé et Entreprise 2016 » portant sur:

PRIX 1 : « **Santé et bien-être au travail** » : pour une initiative/intervention remarquable et exemplaire en matière de politique de santé et de bien-être au travail.

PRIX 2 : « **Responsabilité sociétale de l'entreprise** » : pour une initiative/intervention réalisée par une entreprise ou organisation dont l'action traduit une prise en compte globale des trois aspects qui fondent la RSE en matière de développement durable, ayant enregistré des résultats tangibles et valorisables, pouvant constituer un exemple de bonnes pratiques.

PRIX 3 : « **Meilleure contribution scientifique** » : pour une publication, un mémoire ou une thèse issue du continent européen et traitant des thèmes de la santé et du bien-être dans l'environnement de travail.

Qui peut participer ?

Quel que soit votre métier et quelle que soit l'entreprise, l'administration ou toute autre institution/école, vous pouvez participer au Grand Prix européen « Santé-Entreprise » de Citizen@Work.

Quelles sont les conditions de participation ?

L'attribution des Prix 1 & 2 suppose une réalisation effective de l'intervention, suivie/accompagné d'une évaluation.

De ce fait, l'intervention de promotion/prévention doit :

- se dérouler dans une collectivité professionnelle
- avoir été implémentée dans le milieu
- être présentée par l'entreprise / l'institution dans laquelle se déroule l'intervention
- pouvoir engendrer des bénéfices pour la santé physique, psychique, et/ou social

- être présentée avec le formulaire de candidature dûment rempli.

L'attribution du Grand Prix décerné à la meilleure contribution scientifique est décernée sur une évaluation basée sur les critères suivants:

La contribution scientifique doit :

- avoir été publiée ou, le cas échéant avoir été acceptée pour publication dans une revue scientifique ou professionnelle dotée d'un « peer review »,
- être parue, ou a été acceptée pour sa parution dans une monographie ou un livre,
- avoir été acceptée par un Jury, en tant que travail de mémoire, de thèse ou d'autre travail équivalent,
- avoir été centrée sur une problématique se rapportant à la santé au travail,
- pouvoir apporter des connaissances nouvelles dans le domaine de la santé physique, psychique, et/ou sociale,
- être présentée sous forme de tiré-à-part ou de copie, joint(e) au formulaire de candidature dûment rempli.

Comment participer ?

Pour participer au Grand Prix, demander le dossier de candidature par notre [formulaire de contact](#).

Comment sont sélectionnés les lauréats ?

Un jury pluridisciplinaire composé d'experts dans les domaines de la santé, de l'entreprise et de l'éducation

examine les dossiers qui lui ont été soumis en se référant au Règlement du Grand Prix « Santé-Entreprise » Citizen@Work.

Vous souhaitez en savoir plus ? Ecrivez-nous à l'adresse **info@citizenatwork.eu**.